



Revue des Sciences Sociales

Numéro 3 | 2025

Numéro thématique | sept. 2025

REA – Impact factor (SJIF) 2025 : 5.341

Date de soumission : 20-06-2025 / Date de publication : 30-09-2025

ACCÈS À LA MOBILITÉ ACADÉMIQUE EN CÔTE D'IVOIRE : FACTEURS SOCIODÉMOGRAPHIQUES ET DISPARITÉS GÉOGRAPHIQUES

ACCESS TO ACADEMIC MOBILITY IN IVORY COAST : SOCIODEMOGRAPHIC FACTORS AND GEOGRAPHIC DISPARITIES

Obed Ghéasu **SAN-THAE** – Florent **GOHOUROU**

RÉSUMÉ

La mobilité académique internationale représente aujourd'hui un enjeu majeur des dynamiques migratoires et de la circulation des élites universitaires en Afrique de l'Ouest, bien qu'elle soit encore marquée par d'importantes inégalités sociales et territoriales. En Côte d'Ivoire, ces disparités se manifestent selon les universités publiques et les profils des étudiants. L'objectif de cette recherche est d'analyser comment les caractéristiques sociodémographiques des étudiants, ainsi que l'ancrage institutionnel et géographique des universités, influencent l'accès à la mobilité académique encadrée. L'étude se base sur une enquête mixte réalisée auprès de 267 étudiants (220 bénéficiaires et 47 non-bénéficiaires) dans cinq universités publiques (UFHB, UAO, UNA, UJLOG, UPGC), utilisant des traitements statistiques et des comparaisons interuniversitaires.

Les résultats révèlent que les cycles avancés (Master, Doctorat) concentrent presque l'intégralité des mobilités, tandis que l'impact du genre, du statut matrimonial et de l'âge varie d'une université à

l'autre. À l'UFHB, une quasi-parité est observée entre hommes (51 %) et femmes (49 %), alors que des écarts significatifs se constatent à l'UPGC (81 % d'hommes), à l'UNA (67 %) et à l'UJLOG (62 %). Concernant les célibataires, il existe une domination absolue à l'UPGC (100 %) et à l'UJLOG (100 %), tandis que les taux d'étudiants mariés restent faibles à l'UFHB (11 %), à l'UNA (13 %) et à l'UAO (12 %). En ce qui concerne l'âge, les étudiants âgés de 26 à 32 ans sont majoritaires dans toutes les universités. Cette étude contribue ainsi à une meilleure compréhension des logiques de sélection sociale et territoriale liées à la mobilité académique en Côte d'Ivoire, et, plus largement, à l'analyse des inégalités d'accès à la mobilité étudiante en Afrique de l'Ouest.

Mots-clés : Mobilité académique ; Côte d'Ivoire ; Afrique de l'Ouest ; caractéristiques sociodémographiques ; Différenciation spatiale ; Inégalités d'accès ; Circulation des élites.

ABSTRACT

International academic mobility is now a key issue in migration dynamics and the movement of academic elites in West Africa, but it remains marked by significant social and territorial inequalities. In Côte d'Ivoire, these disparities are evident among public universities and student profiles. The objective of this research is to understand how the sociodemographic characteristics of students and the institutional and geographical location of universities structure access to supervised mobility. The analysis is based on a mixed survey of 267 students (220 beneficiaries and 47 non-beneficiaries) in five public universities (UFHB, UAO, UNA, UJLOG, UPGC), using statistical processing and inter-university comparisons. The results show that advanced cycles (Master's, Doctorate) account for almost all mobility, while the impact of gender, marital status, and age varies depending on the university. There is near parity

between men (51%) and women (49%) at UFHB, but very marked differences at UPGC (81% men), UNA (67%), and UJLOG (62%). In terms of single students, there is absolute dominance at UPGC (100%) and UJLOG (100%), while a low rate of married students is observed at UFHB (11%), UNA (13%), and UAO (12%). In terms of age, 26–32-year-olds dominate in all universities. This work thus contributes to understanding the social and territorial logic of academic mobility in Côte d'Ivoire and, more broadly, to analyzing inequalities in access to student mobility in West Africa.

Keywords : Academic mobility; Ivory Coast; West Africa; sociodemographic characteristics; spatial differentiation; inequalities in access; circulation of elites.

INTRODUCTION

La mobilité académique internationale représente un enjeu crucial dans le domaine des études migratoires et de la géographie de l'enseignement supérieur. Les recherches indiquent que les conditions d'accessibilité à cette mobilité varient considérablement selon les territoires, chaque espace universitaire étant façonné par des ressources sociales, économiques et institutionnelles spécifiques qui déterminent les opportunités de circulation des étudiants (Chéry 1993 : 71 ; Durand & Tronchet 2021 : 14). Ainsi, la mobilité ne peut être envisagée uniquement comme le résultat de choix individuels ; elle s'inscrit dans une structuration spatiale inégalement favorable. En Afrique subsaharienne, ces logiques différenciées sont particulièrement saillantes, où les trajectoires étudiantes sont influencées non seulement par les ressources familiales et individuelles, mais également par les réseaux migratoires et les partenariats interuniversitaires, lesquels renforcent les écarts d'accès à la mobilité (Campus France 2019 : 4 ; Tenret 2024 : 159).

En Côte d'Ivoire, le taux de mobilité sortante demeure limité, atteignant environ 6 % des

étudiants (Campus France 2024 : 1). La répartition spatiale des mobilités met en lumière de fortes disparités, et ce, malgré l'existence de divers services et dispositifs de mobilité. La configuration des espaces universitaires, conjuguée aux différences sociales, économiques et individuelles des étudiants, génère des inégalités notables dans l'accès à la mobilité académique encadrée. Alors que les déterminants socioéconomiques et les motivations de départ ont été largement explorés à l'échelle internationale (Terrier 2010 : 26 ; Poupart 2006 : 8 ; Waters 2012 : 128 ; Sanchez, 2020 : 6) et africaine (Somparé 2019 : 95 ; Touré 2017 : 3 ; Kabbanyi et al., 2013 : 303 ; Gohourou 2019 : 49), peu d'études se concentrent spécifiquement sur la Côte d'Ivoire. Les rares travaux existants (Efionayi & Pigué 2014 : 4 ; Touré & Kei 2019 : 185 ; Tenret 2024 : 155) abordent certaines dimensions comme l'influence familiale, la construction des intentions migratoires ou le rôle des intermédiaires, mais n'analysent pas simultanément l'articulation entre profils sociodémographiques, diversification des dispositifs de mobilité et recomposition spatiale du système universitaire ivoirien. Ce manque

d'approche intégrée soulève une question centrale : comment les caractéristiques individuelles des étudiants et la position géographique des universités influencent-elles l'accessibilité à la mobilité académique internationale encadrée ? Pour répondre à cette question, cette recherche examine l'influence croisée des profils sociodémographiques et de l'ancrage institutionnel et territorial des universités publiques ivoiriennes sur l'accès à la mobilité, en posant l'hypothèse que l'impact des caractéristiques individuelles sur l'accès à la mobilité varie selon le contexte spatial et institutionnel des établissements d'origine.

1. MÉTHODOLOGIE

1.1. Présentation de l'espace d'étude

Cette recherche se concentre sur les universités publiques ivoiriennes, choisies comme terrain privilégié pour analyser l'accessibilité différenciée à la mobilité académique internationale. Ce choix repose sur leur poids structurel dans le système d'enseignement supérieur, où elles concentrent la majorité des effectifs étudiants, accueillent une population socialement diversifiée et constituent les principales institutions intégrées dans des dispositifs formels de mobilité. Elles offrent ainsi un cadre d'observation pertinent pour étudier les inégalités d'accès, tant sur le plan institutionnel que territorial.

L'exclusion des grandes écoles publiques et privées nécessite quelques précisions. Bien que prestigieuses, des institutions telles que l'ENS, l'IPNETP ou l'ENA présentent une couverture géographique restreinte, principalement limitée à Abidjan et Yamoussoukro, avec des effectifs réduits souvent orientés vers une insertion directe dans la fonction publique. Leur faible implication dans les dispositifs de mobilité internationale s'explique par une logique de professionnalisation nationale. En ce qui concerne les grandes écoles privées, celles-ci recrutent majoritairement des étudiants issus de milieux favorisés et représentent une fraction minoritaire de la population étudiante, en raison de frais de scolarité élevés et de formations courtes de type BTS. Leur contribution à la mobilité encadrée demeure marginale et peu représentative de la

diversité sociale et territoriale des trajectoires étudiantes.

À l'inverse, les universités publiques incarnent le cœur du système universitaire ivoirien. Leur diversité institutionnelle et géographique reflète la recomposition spatiale de l'enseignement supérieur depuis les années 1990. Cette diversité constitue un levier analytique pour interroger les logiques différenciées d'accès à la mobilité, en lien avec les concepts de différenciation spatiale, d'altérité et d'immersion académique. L'Université Félix Houphouët-Boigny, située à Abidjan, est la plus ancienne et la plus grande université du pays. Elle bénéficie d'un fort rayonnement académique, d'un réseau dense de partenariats internationaux et d'une offre disciplinaire très large. Bien qu'elle attire des étudiants de tout le pays, son accès à la mobilité est marqué par une forte compétition et une sélection académique exigeante, qui peuvent accentuer les inégalités entre filières et profils sociaux.

L'Université Nangui Abrogoua, également à Abidjan, se distingue par son orientation vers les sciences biologiques et environnementales. Bien qu'elle partage le même ancrage urbain que l'UFHB, ses partenariats internationaux sont plus ciblés et ses opportunités de mobilité moins étendues, illustrant ainsi une forme de différenciation intra-urbaine dans l'accès à la mobilité. L'Université Alassane Ouattara, à Bouaké, joue un rôle de relais académique pour le centre du pays, bénéficiant d'une implantation stratégique et d'une dynamique de développement soutenue. Cependant, ses dispositifs de mobilité restent moins bien consolidés que ceux d'Abidjan, et les étudiants y font face à des contraintes logistiques et institutionnelles qui peuvent limiter leur immersion dans les programmes internationaux.

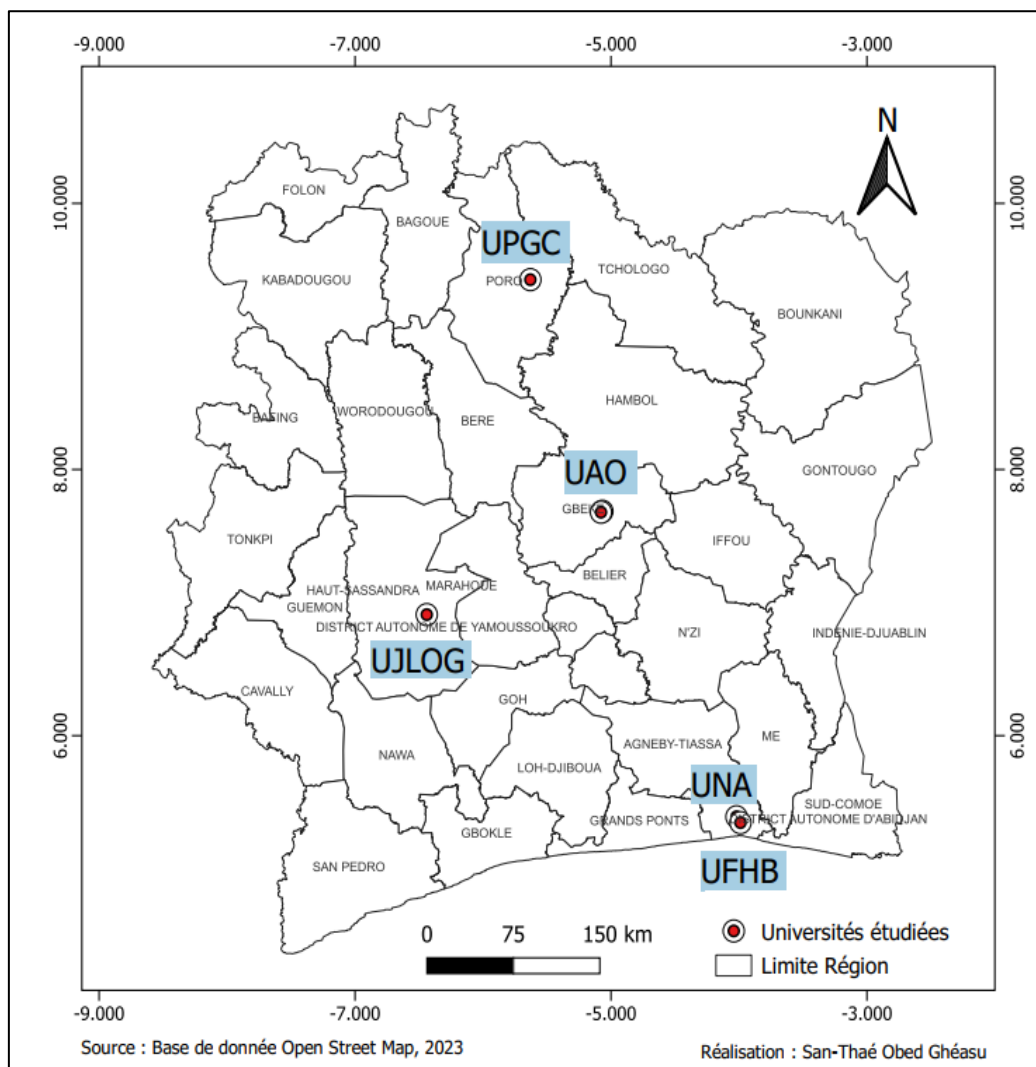
L'Université Jean Lorougnon Guédé, située à Daloa, est un pôle de formation et de recherche en sciences sociales et agronomiques. Sa localisation en zone urbaine et son jeune âge institutionnel influencent la structuration de ses partenariats, et les opportunités de mobilité y sont souvent conditionnées par des initiatives individuelles ou des projets ponctuels, accentuant ainsi les inégalités d'accès. Enfin, l'Université Péléforo Gon Coulibaly, à Korhogo, représente l'offre universitaire dans le nord du pays.

Elle joue un rôle crucial dans la territorialisation de l'enseignement supérieur, mais doit faire face à des défis majeurs en matière d'infrastructures, de visibilité internationale et de ressources. Les étudiants y rencontrent des obstacles spécifiques liés à la distance, à la rareté des partenariats et à la faible densité des réseaux académiques.

Ce panorama institutionnel met en évidence une différenciation spatiale marquée dans l'accès à la mobilité académique encadrée. Les disparités entre universités ne relèvent pas uniquement de leur

localisation géographique, mais aussi de leur histoire, de leur spécialisation disciplinaire, de leur niveau d'insertion dans les réseaux internationaux et de leur capacité à accompagner les étudiants dans des parcours d'immersion. Ces écarts influencent les conditions de rencontre avec l'altérité académique, modulant ainsi les chances de vivre une expérience internationale selon l'université d'origine. La figure 1 ci-dessous illustre cette distribution territoriale des sites d'étude, révélatrice des inégalités structurelles dans l'accès à la mobilité.

Fig. 1 : Représentation géographique des universités étudiées



1.2. Échantillonnage et représentativité des données

En raison des contraintes méthodologiques et des ressources disponibles, nous avons opté pour un échantillonnage non probabiliste, réalisé selon la technique de la « boule de neige ». Ce choix s'explique par l'absence de bases de données exhaustives recensant les étudiants en mobilité académique encadrée, ainsi que par la dispersion géographique des participants, répartis entre plusieurs universités publiques ivoiriennes et, pour certains, à l'étranger. La méthode de la boule de neige s'est avérée particulièrement efficace pour atteindre des étudiants difficilement accessibles par des méthodes conventionnelles.

Cependant, cette technique présente des limites qu'il est essentiel de reconnaître. Elle peut introduire des biais de sélection, car les recommandations entre pairs tendent à favoriser des cercles sociaux homogènes, restreignant ainsi la diversité de l'échantillon. Cette homogénéité peut entraîner une surreprésentation de certains profils (par exemple, en fonction du genre, du niveau d'étude ou de la discipline) et une sous-représentation d'autres, ce qui influence l'interprétation des résultats. De plus, l'échantillonnage par réseau repose sur la confiance et la proximité relationnelle, ce qui peut induire des effets de connivence dans les réponses. Pour atténuer ces insuffisances et renforcer la validité externe de l'enquête, nous avons mis en œuvre plusieurs dispositifs méthodologiques complémentaires. Nous avons sollicité les services de coopération interuniversitaire et des relations extérieures de chaque université pour obtenir des estimations du nombre d'étudiants bénéficiaires et non bénéficiaires, ventilées par discipline, niveau d'étude, âge et sexe. Ces données ont servi à définir des quotas de représentativité, garantissant une couverture équilibrée des profils par université et par catégorie.

De plus, une triangulation méthodologique a été intégrée pour limiter les biais inhérents à la méthode de la boule de neige. Cette triangulation repose sur trois axes :

- Triangulation des sources : confrontant les données des étudiants avec celles recueillies auprès des acteurs institutionnels.
- Triangulation des méthodes : combinant questionnaires, entretiens semi-directifs et analyse documentaire.
- Triangulation des échelles : articulant les niveaux d'observation individuel, institutionnel et territorial pour replacer les données étudiantes dans un cadre organisationnel et spatial plus large.

Cette stratégie de triangulation a permis de vérifier la cohérence des informations, d'identifier d'éventuelles divergences entre discours et pratiques, et d'améliorer la représentativité analytique de l'échantillon. Elle a également renforcé la validité interne du dispositif en évitant que les résultats ne reflètent que les logiques des groupes d'étudiants les plus connectés ou visibles.

Enfin, la mobilisation des délégués d'amphithéâtre et des enseignants ayant des interactions régulières avec les étudiants a facilité la vérification des quotas et la diversification des profils. L'échantillon final se compose de 267 étudiants, dont 220 bénéficiaires sur 320 recensés et 47 non-bénéficiaires sur 101 recensés. Les tableaux I et II présentent la répartition des enquêtés selon les universités et les disciplines.

Malgré ces précautions, il est important de rappeler que les résultats de cette enquête doivent être interprétés avec prudence, en tenant compte des limites de la méthode d'échantillonnage utilisée. Toutefois, la combinaison de la triangulation méthodologique et des ajustements par quotas contribue à renforcer la robustesse et la crédibilité scientifique des conclusions tirées de ce travail.

Tabl. I : Présentation de l'échantillonnage de l'enquête quantitative et qualitative

Étudiants bénéficiaires			
Universités	Effectif total	Effectif enquêté et interviewé	Pourcentage
Université Alassane Ouattara	80	60	75%
Université Félix Houphouët-Boigny	100	75	75%
Université Nangui Abrogoua	70	48	68%
Université Jean Lorougnon Guédé	40	21	52%
Université Peleforo Gon Coulibaly	30	16	53%
Total	320	220	69%
Étudiants non bénéficiaires			
Université Alassane Ouattara	30	18	60%
Université Félix Houphouët-Boigny	40	15	37%
Université Nangui Abrogoua	10	4	40%
Université Jean Lorougnon Guédé	15	7	47%
Université Peleforo Gon Coulibaly	6	3	50%
Total	101	47	46%

Source : nos enquêtes 2022-2023

Tabl. II : Répartition des étudiants enquêtés par université et par filière

Universités	Filière	Effectif total	Bénéficiaires	Non bénéficiaires
UAO	Langue et Lettre	76	57	18
	Philosophie et SJAP	4	3	0
UFHB	Langue et Lettre	80	63	13
	SHS et SJAP	12	8	1
	Biosciences et SSMT	8	4	1
UJLOG	Agroforesterie	10	6	0
	Environnement	14	8	2
	Sciences Juridiques	16	7	5
UNA	SFA	25	19	2
	SGE	21	15	2
	SN	12	6	0
	STA	12	8	0
UPGC	Sciences biologiques	18	11	1
	Sciences sociales	12	5	2

Source : nos enquêtes 2022-2023

1.3. Approche méthodologique

Pour respecter les principes éthiques de la recherche, toutes les enquêtes (qualitatives et quantitatives) ont été menées avec l'accord préalable des responsables institutionnels des universités concernées. La phase quantitative repose sur un questionnaire administré à 267

étudiants, dont 220 bénéficiaires et 47 non-bénéficiaires, répartis selon les universités et disciplines, comme indiqué dans les tableaux I et II. Ce volet permet d'objectiver les tendances générales, de mesurer les écarts de participation entre groupes d'étudiants et d'identifier les variables sociodémographiques associées aux disparités

d'accès (genre, niveau d'étude, discipline, statut matrimonial, etc.).

La phase qualitative, réalisée en parallèle, comprend 267 entretiens semi-directifs auprès d'un échantillon diversifié d'étudiants. Les participants ont été sélectionnés selon plusieurs critères : appartenance institutionnelle, discipline d'étude et statut vis-à-vis de la mobilité (bénéficiaires ou non). L'objectif était d'éviter un échantillon homogène et de saisir la pluralité des trajectoires, des expériences et des représentations de la mobilité.

Les données qualitatives enrichissent l'analyse quantitative à plusieurs niveaux. Elles permettent d'abord de contextualiser les chiffres en donnant accès à des récits individuels qui expliquent les écarts observés. Par exemple, alors que les statistiques révèlent une sous-représentation des femmes dans certains dispositifs, les entretiens mettent en lumière des freins spécifiques tels que les normes familiales, les perceptions genrées de la mobilité et les contraintes économiques ou institutionnelles.

Ensuite, les entretiens interrogent les logiques d'appropriation ou de renoncement à la mobilité, révélant les significations que les étudiants attribuent à cette expérience, les stratégies qu'ils mobilisent et les obstacles qu'ils identifient. Enfin, les données qualitatives permettent d'identifier des mécanismes non visibles dans les données chiffrées, tels que la qualité de l'accompagnement administratif et les effets de réputation des universités dans l'attribution des opportunités.

Ainsi, les données quantitatives objectivent les écarts, tandis que les récits qualitatifs en révèlent les mécanismes et les significations. Cette complémentarité assure une lecture plus nuancée des inégalités d'accès à la mobilité académique, en articulant les dimensions structurelles et subjectives du phénomène.

1.4. Traitement et analyse des données

Le traitement des données a mobilisé plusieurs outils. La saisie a été réalisée via l'application Kobo-Collect, suivie de la création des tableaux de synthèse avec Word et Excel. La cartographie des trajectoires étudiantes a été réalisée avec QGIS

(version 3.22.11) pour représenter visuellement la répartition spatiale des mobilités.

Sur le plan analytique, le choix des tests statistiques découle directement de la problématique des inégalités d'accès à la mobilité académique. Les tests d'indépendance du χ^2 ont été utilisés pour identifier les écarts significatifs entre les profils étudiants (genre, âge, niveau d'étude, statut matrimonial) et l'accès à la mobilité. Le V de Cramér a ensuite mesuré l'intensité de ces associations. Ces outils sont pertinents pour objectiver la dimension différentielle de l'accès, quantifiant les inégalités selon divers facteurs sociaux et académiques. Les analyses comparatives entre universités ont également permis d'observer la distribution spatiale des caractéristiques sociodémographiques des étudiants. L'ensemble des analyses a été réalisé sous Stata, avec un seuil de significativité fixé à 5 %.

Cependant, certaines limites inhérentes aux méthodes statistiques doivent être soulignées. Bien que les tests du χ^2 soient efficaces pour détecter des associations entre variables catégorielles, ils ne permettent pas d'établir des relations causales. Ils indiquent la présence d'un lien statistique, mais ne renseignent pas sur la direction ou la nature de ce lien. De plus, la sensibilité du test au volume d'échantillon peut conduire à des significativités statistiques sur des écarts faibles, dont la portée interprétative reste limitée.

Le V de Cramér, bien qu'il offre une mesure d'intensité, ne permet pas de hiérarchiser les facteurs selon leur poids explicatif ni d'intégrer des effets croisés ou des interactions complexes entre variables. Par ailleurs, l'absence de modélisation multivariée limite la capacité à contrôler simultanément plusieurs variables et à isoler les effets propres de chaque facteur. Cette contrainte méthodologique est liée à la nature exploratoire de l'étude et à la taille de l'échantillon, qui ne permet pas une régression robuste sans risque de surinterprétation.

Ces limites ne remettent pas en cause la validité des résultats, mais invitent à une lecture prudente et nuancée des écarts observés. Elles renforcent l'intérêt de l'approche qualitative complémentaire, qui permet d'interroger les mécanismes sous-jacents aux associations statistiques et d'enrichir l'interprétation par des éléments contextuels et

subjectifs. Cette combinaison méthodologique garantit à la fois la rigueur statistique et la pertinence interprétative des résultats, en les reliant directement aux enjeux de différenciation sociale et institutionnelle dans l'accès à la mobilité académique.

2. RÉSULTATS ET DISCUSSIONS

2.1. Âge, capital scolaire et inégalités d'accès à la mobilité académique

Plusieurs travaux soulignent que des variables telles que l'âge, le genre et le statut matrimonial influencent de manière décisive la sélection et la participation aux programmes de mobilité, en particulier dans les contextes africains (Rakotonarivo 2013 : 282 ; Efonayi & Piguet, 2014 : 5). À ces dimensions s'ajoute la notion de capital scolaire, que l'étudiant accumule au fil de son parcours éducatif (Bourdieu 1979 : 3). Ce capital conditionne non seulement la trajectoire

académique, mais aussi l'accès différencié aux opportunités de mobilité. Pour vérifier cette hypothèse, il est pertinent d'analyser l'accès à la mobilité académique en fonction des variables sociodémographiques, en commençant par l'âge.

2.1.1. Âge et accès à la mobilité académique

L'âge constitue une variable déterminante dans l'analyse de l'accès à la mobilité académique internationale. Pour mieux comprendre son influence, nous avons réparti la variable en quatre classes : 18-25 ans, 26-32 ans, 33-39 ans et plus de 39 ans. Ce découpage correspond à la structure de la population étudiée : les 18-25 ans regroupent principalement les étudiants de licence et de début de master, les 26-32 ans correspondent aux masters et aux doctorants précoces, tandis que les tranches supérieures englobent les doctorants plus avancés. L'analyse croisée de l'âge et de l'accès à la mobilité académique nous donne les résultats présentés ci-dessous (tabl. IV).

Tabl. IV : Répartition entre l'accès à la mobilité et l'âge

		Accès à la mobilité				Chi deux	V de cramer
		Non	%	Oui	%		
Tranche d'âge	18-25ans	28	60%	13	6%	Chi²(1) = 87.0932 ; p = 0.000	0.5711
	26-32ans	14	36%	177	79%		
	33-39ans	5	4%	28	14%		
	plus de 39ans	0	0%	2	1%		
Total		47	100%	220	100%		

Source : nos enquêtes 2022-2023

La classe d'âge des 18–25 ans se caractérise par un accès limité (6 %), alors que les 26–32 ans apparaissent comme la catégorie la plus favorisée (79 %). Les étudiants de 33–39 ans et de plus de 39 ans affichent également des taux d'accès élevés, mais leurs effectifs restent réduits (14 % et 1 %). Les résultats du test du Chi² (Chi² = 87,0932, p = 0,000) confirme une association significative entre l'âge et l'accès à la mobilité, avec une intensité modérée à forte selon le V de Cramér (0,5711). Cette tendance montre que les

étudiants plus jeunes apparaissent moins aptes à satisfaire aux critères d'admissibilité des programmes de mobilité internationale, même si une minorité parvient à y accéder. Par ailleurs, elle souligne que les chances d'accès à la mobilité augmentent avec l'âge, tandis que la représentation des plus âgés décline. Ces résultats induisent une analyse croisée de l'âge, du genre et du statut matrimonial avec pour variable dépendante l'accès à la mobilité (tabl.V).

Tabl. V : Profil des répondants par âge

		18-25		26-32		33-39		Plus de 39	
		Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui
Genre	Homme	40%	3%	30%	48%	2%	10%	0%	1%
	Femme	19%	3%	6%	31%	2%	5%	0%	0%
Statut matrimonial	Célibataires	57%	6%	34%	75%	2%	10%	0%	0%
	Marié(e)s	2%	0%	2%	5%	2%	4%	0%	1%

Source : nos enquêtes 2022-2023

L'analyse du tableau précise les résultats précédents. Le pic d'étudiants bénéficiaires dans la tranche d'âge des 26 à 32 ans correspond majoritairement à une population célibataire (75 %), composée de 48 % d'hommes et de 31 % de femmes, généralement libre de toute responsabilité familiale ou sociale. La plupart d'entre eux dépendent encore du soutien familial et sont encouragés à poursuivre leur parcours académique.

À l'inverse, la baisse du taux de mobilité observée chez les étudiants âgés de 33 ans et plus reflète une population confrontée à des contraintes sociales plus lourdes. L'engagement familial constitue un obstacle majeur : de nombreux étudiants sont mariés, certains ont des enfants à charge et doivent assumer des responsabilités parentales qui limitent leur disponibilité pour participer à un programme de mobilité. Ces contraintes sont particulièrement accentuées chez les femmes, dont la faible représentation parmi les bénéficiaires (seulement 4 %) témoigne des freins rencontrés. Leur mobilité est souvent conditionnée par l'autorisation du conjoint et la nécessité de trouver des solutions pour gérer les tâches domestiques et le suivi des enfants.

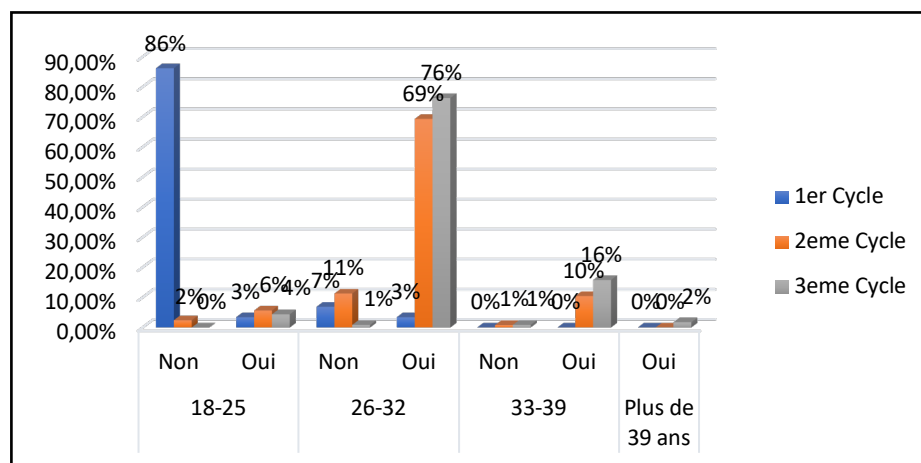
Au-delà des responsabilités familiales, cette catégorie d'étudiants fait face à une pression sociale accrue. En raison de leur âge, beaucoup d'entre eux ne sont plus à la charge de leurs parents, ce qui les pousse à privilégier des concours professionnels ou des contrats dans le secteur privé, perçus comme

plus rentables, au détriment des opportunités de mobilité académique. Certains témoignent de leur responsabilité envers leurs frères et sœurs cadets, tandis que d'autres, déjà tuteurs, doivent gérer des charges familiales supplémentaires. Ces diverses contraintes sociales et familiales expliquent la diminution du taux de mobilité dans cette catégorie. Bien que le nombre de places par programme de mobilité soit limité, de nombreux étudiants se voient contraints d'abandonner le processus de mobilité académique en raison de contraintes socioculturelles, professionnelles et familiales. Cette réalité accroît le taux d'échec, tant chez les femmes que chez les hommes. Ces résultats corroborent l'analyse de Guisse et Hoibian (2015 : 17), qui montrent que les engagements professionnels et familiaux tendent à restreindre la mobilité à mesure que l'âge augmente. De manière complémentaire, les travaux d'Efionayi et Piguët (2014 : 5) confirment cette dynamique en révélant que, dans plusieurs pays africains tels que le Sénégal, le Niger et la Côte d'Ivoire, le désir de partir à l'étranger diminue avec l'âge, en particulier chez les femmes, en raison de l'engagement conjugal. Cependant, la faible implication de la tranche d'âge 18-25 ans suggère que cette population n'a pas le capital scolaire requis pour envisager une mobilité. Ce constat nous conduit à analyser le capital scolaire des étudiants admissibles à la mobilité dans la section suivante.

2.1.2. Capital scolaire et mobilité

La littérature indique que le capital scolaire, souvent considéré comme un filtre sélectif, peut expliquer la faible participation des

étudiants âgés de 18 à 25 ans. La figure 2 présente les résultats de cette analyse.

Fig. 2 : Répartition de l'âge et du niveau d'étude en fonction de l'accès à la mobilité

Source : nos enquêtes 2022-2023

L'analyse de la figure 2 confirme notre postulat initial. Les étudiants âgés de 18 à 25 ans sont majoritairement inscrits en licence, un niveau d'études qui présente le taux d'échec le plus élevé, atteignant 86 %. En revanche, les étudiants de 26 ans et plus se retrouvent principalement en deuxième et troisième cycles, où l'on observe les taux les plus élevés de bénéficiaires, soit 76 %. Parmi les étudiants âgés de 18 à 25 ans, ceux qui bénéficient de programmes de mobilité sont surtout inscrits en deuxième et troisième cycles, avec des taux respectifs de 6 % et 4 %. Cependant, seulement 3 % des étudiants de cette tranche d'âge accèdent à la mobilité.

Ces résultats montrent que l'avancée en âge, associée à un capital scolaire élevé, réduit considérablement les risques d'exclusion et augmente les opportunités d'accès à la mobilité. Les tests statistiques, notamment le test de χ^2 et le V de Cramér, confirment une association significative entre l'âge et le niveau d'étude, avec des résultats ($\chi^2 = 150,1370$, $p = 0,000$; V de Cramér = 0,5302).

Le fort taux d'échec observé chez les étudiants du premier cycle peut s'expliquer par les difficultés rencontrées par de nombreux candidats en licence, qui, bien que théoriquement admissibles, peinent à réussir les épreuves de sélection. Par exemple, l'accès à certains programmes de mobilité, comme ERASMUS+ pour les étudiants en langues, dépend de la réussite à un test linguistique. De plus, certaines

opportunités, encadrées par des accords de coopération, exigent un niveau minimum B1 ou B2 en anglais. Dans ce contexte, les étudiants de licence, dont le capital scolaire est encore en cours de développement, disposent de moins d'atouts que ceux inscrits dans les cycles supérieurs, qui ont un parcours académique plus avancé.

La forte représentation des étudiants âgés de 26 ans et plus s'explique donc par un capital scolaire bien consolidé. L'âge, combiné à une progression académique avancée, légitime leur intégration dans des parcours sélectifs et augmente significativement leurs chances d'accéder à la mobilité.

En outre, nos enquêtes révèlent que la spécialisation constitue un facteur discriminant pour les étudiants du premier cycle. Ces derniers sont généralement inscrits dans un tronc commun, tandis que les étudiants des deuxième et troisième cycles, principalement âgés de 26 ans et plus, évoluent dans des spécialités adossées à des projets de recherche bien structurés, souvent en lien avec les thématiques développées dans les laboratoires européens. Cette spécialisation, absente au premier cycle, confère un avantage notable aux étudiants des cycles supérieurs dans l'accès aux programmes de mobilité. Ces résultats corroborent les travaux de Bourdieu (1979 : 3), qui souligne que le capital scolaire des étudiants conditionne non seulement leur trajectoire académique, mais aussi leur accès différencié aux opportunités de mobilité. Cette observation rejoint les recherches de Trenet (2024 : 159), qui identifie une

double sélectivité dans le contexte ivoirien : d'une part, une sélectivité qualitative fondée sur le capital scolaire et la situation sociale de l'étudiant ; d'autre part, une sélectivité quantitative liée à la limitation du nombre de places disponibles. Ces résultats indiquent que les étudiants de cycles avancés (master et

doctorat) bénéficient de meilleures opportunités de mobilité, indépendamment de leur profil sociodémographique. Toutefois, les disparités observées appellent à une analyse plus approfondie de la distribution spatiale de ces inégalités selon les universités.

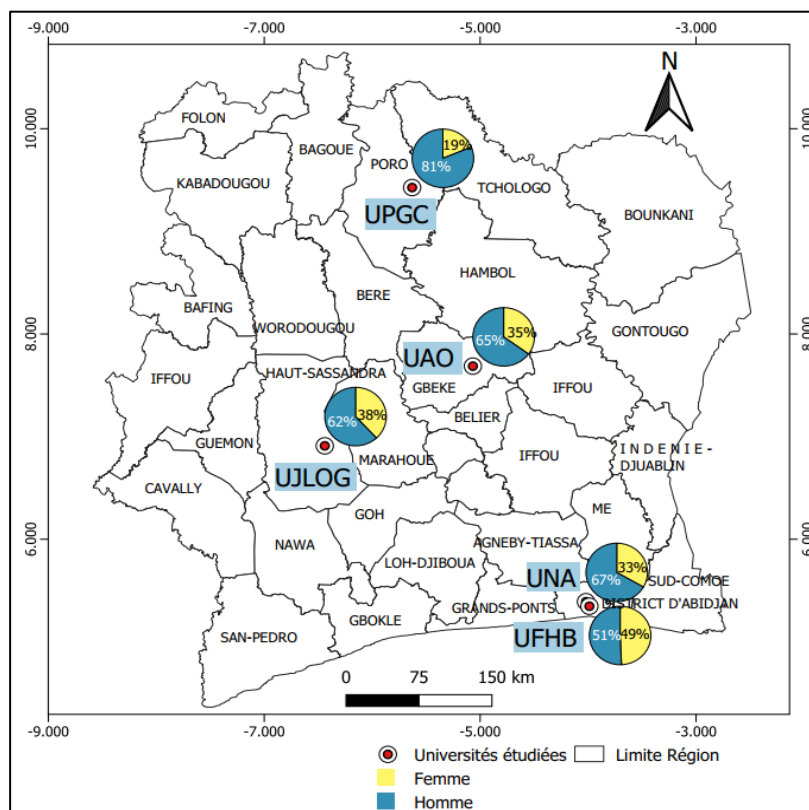
2.2. Interaction entre profil sociodémographique et contexte socioculturel

Les résultats précédents montrent que la mobilité académique internationale encadrée est largement dominée par les hommes et les personnes célibataires. Selon la littérature, l'ancrage institutionnel et géographique joue un rôle déterminant dans l'explication de cette forme d'inégalité, car les conditions d'accès à la mobilité varient selon ces deux paramètres. Pour vérifier cette hypothèse, une analyse interuniversitaire sera menée dans la section suivante.

2.2.1. Disparités régionales et genrées de la mobilité

L'examen de la répartition des bénéficiaires selon le sexe met en lumière les dynamiques de genre présentes dans les universités publiques ivoiriennes. Ces disparités, illustrées par la figure 3, révèlent l'influence du contexte régional sur les trajectoires de mobilité et soulignent les inégalités persistantes entre hommes et femmes dans l'accès aux opportunités internationales.

Fig. 3 : Répartition genrée des bénéficiaires par université



Source : Base de données Open Street Map, 2023 Réalisation : San-Thaé Obed Ghéasu

L'analyse de la carte révèle une domination masculine, bien que l'ampleur des écarts varie d'une université à l'autre. L'Université Péléforo Gon Coulibaly (UPGC) de Korhogo présente la disparité la plus marquée, avec 81 % d'hommes contre 19 % de femmes. À l'Université Alassane Ouattara (UAO) de Bouaké, la proportion s'élève à 65 % d'hommes et 35 % de femmes, tandis que l'Université Jean Lorougnon Guédé (UJLOG) affiche une configuration similaire avec 62 % d'hommes contre 38 % de femmes. À l'Université Nangui Abrogoua (UNA), les hommes demeurent majoritaires avec 67 %, tandis que les femmes représentent 33 %. Seule l'Université Félix Houphouët-Boigny (UFHB) d'Abidjan se distingue par une quasi-parité, avec 51 % d'hommes et 49 % de femmes.

Cette configuration met en lumière une inégalité persistante dans l'accès à la mobilité, tout en reflétant des spécificités institutionnelles et socioculturelles propres à chaque université. À l'UPGC, la sous-représentation féminine s'explique en grande partie par des facteurs socioculturels tels que les mariages précoces, les contraintes religieuses, les réticences parentales à laisser voyager les filles et la faible valorisation des parcours académiques longs. Les témoignages recueillis confirment que le niveau d'instruction et la position socioprofessionnelle des parents jouent un rôle déterminant dans l'accès à la mobilité. Dans les familles instruites, les filles sont davantage orientées vers des filières scientifiques et encouragées à participer à des programmes de mobilité, tandis que dans les familles moins instruites, elles sont souvent contraintes d'interrompre leurs études pour des raisons de mariages traditionnels. Ces résultats rejoignent ceux de Kabbanji et al. (2013 : 329), qui soulignent qu'au Ghana et au Sénégal, le niveau d'instruction du père influence fortement la mobilité des enfants, en particulier celle des filles.

À l'UNA, les inégalités de genre relèvent principalement de logiques institutionnelles. L'offre de formation y est largement orientée vers les filières scientifiques et techniques, historiquement moins fréquentées par les femmes. De nombreuses étudiantes interrompent leur parcours après la licence ou le master, privilégiant une insertion professionnelle précoce en raison du coût élevé de la vie à Abidjan et des contraintes économiques

familiales. Cette orientation disciplinaire rejoint les observations de Chenu et al. (2024 : 3), qui notent que les lettres et sciences humaines, fortement féminisées, contrastent avec les filières techniques encore largement dominées par les hommes.

L'Université Félix Houphouët-Boigny (UFHB) constitue un cas particulier dans le paysage de l'enseignement supérieur ivoirien, en raison de la quasi-parité observée parmi les bénéficiaires de la mobilité académique. Ce phénomène reflète son rôle central dans le système universitaire national, ainsi que sa diversité disciplinaire, ses effectifs importants et son ouverture à l'international, favorisant ainsi une participation équilibrée entre hommes et femmes. Les disciplines de lettres et langues, qui concentrent 84 % des mobilités, affichent des taux de participation élevés pour les deux sexes (83 % pour les femmes et 86 % pour les hommes). Une parité quasi parfaite est également observée dans les sciences juridiques et les sciences humaines et sociales.

Ces résultats soulignent l'influence déterminante des facteurs académiques et institutionnels. À l'UFHB, les programmes de mobilité sont concentrés dans des filières considérées comme attractives pour les femmes. De plus, les politiques de promotion des candidatures féminines et la stabilité des dispositifs de mobilité contribuent à cet équilibre, corroborant les conclusions de Chenu et al. (2024) sur le rôle structurant des disciplines dans l'accès à la mobilité.

À l'UAO, la répartition (65 % d'hommes contre 35 % de femmes) reflète l'influence des structures familiales et des représentations sociales. La croyance persistante en une supériorité scolaire masculine incite certaines familles à privilégier l'investissement éducatif des garçons. Toutefois, nos enquêtes montrent que ce stéréotype peut être contourné lorsque la fille est l'aînée et qu'elle affiche de bons résultats. Dans ce cas, elle bénéficie d'un soutien familial renforcé, notamment pour ses projets de mobilité. Ce constat rejoint les observations de Somparé (2019 : 95) qui indiquent que le statut d'aîné augmente les chances de réussite à la mobilité internationale, indépendamment du sexe de l'étudiant.

Enfin, à l'UJLOG, la prédominance masculine est liée à des contraintes institutionnelles. Le programme

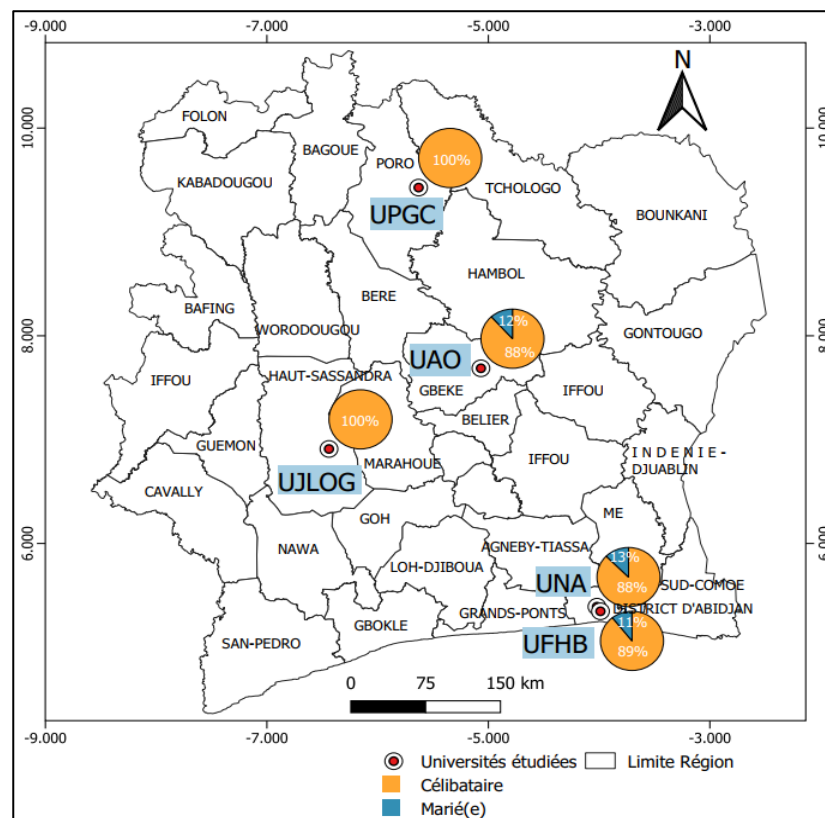
Erasmus+ y est rattaché à l’UFR Environnement, une filière où les hommes sont majoritaires. Dans les sciences juridiques, domaine plus attractif pour les femmes, les critères de sélection très stricts (réservés aux majors de promotion) réduisent considérablement les opportunités féminines. Ces exigences institutionnelles limitent donc l’accès des femmes à la mobilité, malgré une demande réelle. Dans l’ensemble, l’analyse révèle que, bien que les hommes demeurent les principaux bénéficiaires des mobilités académiques encadrées, les déterminants de ces inégalités varient selon les contextes : socioculturels à l’UPGC, institutionnels à l’UNA et à l’UJLOG, familiaux à l’UAO, tandis qu’à l’UFHB, une combinaison de facteurs académiques et institutionnels contribue à réduire les écarts. Ces

constats confirment l’importance de croiser les approches régionale, institutionnelle et sociale pour comprendre les dynamiques de genre et soulignent la nécessité d’approfondir l’analyse en tenant compte de la variable du statut matrimonial.

2.2.2. Profil conjugal et disparités universitaires

Le passage à la vie conjugale ou parentale entraîne souvent de nouvelles contraintes économiques, sociales et émotionnelles qui peuvent limiter la disponibilité, la flexibilité et les priorités académiques des étudiants. L’analyse de la figure 3, qui illustre la répartition spatiale des bénéficiaires selon leur statut matrimonial, nous fournit les résultats suivants.

Fig. 3 : Répartition des bénéficiaires selon le statut matrimonial par université



Source : Base de données Open Street Map, 2023 Réalisation : San-Thaé Obed Ghéasu

Dans l’ensemble, nous observons une prédominance des célibataires parmi les étudiants en mobilité. À l’Université Péléforo Gon Coulibaly (UPGC) de

Korhogo et à l’Université Jean Lorougnon Guédé (UJLOG) de Daloa, 100 % des étudiants en mobilité sont célibataires. À l’Université Alassane Ouattara

(UAO) de Bouaké, les célibataires représentent 88 % des bénéficiaires, tandis qu'à l'Université Félix Houphouët-Boigny (UFHB) d'Abidjan, cette proportion est de 89 %, contre 11 % de mariés. Enfin, l'Université Nangui Abrogoua (UNA) se distingue par la part la plus élevée d'étudiants mariés, à 15 %, contre 85 % de célibataires. Ces chiffres confirment que la mobilité académique internationale encadrée reste majoritairement accessible aux étudiants célibataires dans toutes les universités, avec des taux systématiquement supérieurs à 85 %.

Cependant, des variations notables apparaissent selon les établissements. Les universités de l'intérieur, comme l'UPGC et l'UJLOG, présentent une homogénéité totale, tous les bénéficiaires étant célibataires. En revanche, dans les établissements situés dans des centres académiques plus diversifiés et urbanisés, tels que l'UAO, l'UFHB et l'UNA, on observe une présence d'étudiants mariés, bien que cette catégorie reste minoritaire.

À l'UPGC, l'absence d'étudiants mariés reflète principalement le poids des contraintes socioculturelles, notamment les mariages précoces qui interrompent les parcours académiques des femmes et réduisent leurs chances de candidature. De nombreuses étudiantes, après l'obtention de leur licence ou de leur master, s'orientent vers la vie active, et les responsabilités familiales qui s'accroissent avec le mariage limitent leur disponibilité pour des séjours de longue durée.

À l'UJLOG, la dominance des célibataires s'explique moins par des facteurs socioculturels que par les caractéristiques des programmes de mobilité. Les dispositifs les plus attractifs, tels qu'Erasmus+ et l'accord-cadre avec l'Université de Palerme en Italie, s'adressent principalement aux étudiants inscrits en master. Cette étape, qui coïncide avec la consolidation du capital scolaire, est également marquée par une forte dépendance financière vis-à-vis des parents, une période durant laquelle les ambitions matrimoniales sont souvent mises de côté. Cette situation contribue à la forte proportion de célibataires dans cette université.

L'UJLOG et l'UPGC partagent également une caractéristique commune : étant des établissements relativement récents et situés en régions périphériques, ils accueillent une population étudiante plus jeune. Selon nos enquêtes, l'UJLOG

compte 75 % d'étudiants âgés de 26 à 32 ans, tandis que seulement 11 % ont entre 33 et 39 ans. L'UPGC enregistre 79 % d'étudiants dans la tranche d'âge 26-32 ans et 11 % dans celle de 33-39 ans. Cette prédominance des jeunes étudiants contribue également à l'absence d'étudiants mariés parmi les bénéficiaires.

À l'inverse, l'UAO, l'UFHB et l'UNA accueillent une proportion plus importante d'étudiants mariés. Cette situation s'explique par la diversité de leurs programmes de mobilité, la présence d'un éventail plus large de cycles, ainsi que l'inscription d'étudiants plus âgés, notamment en master et en doctorat. À l'UFHB, bien que la proportion d'étudiants mariés soit faible (11 %), elle reflète l'existence de programmes institutionnels adaptés, en particulier des mobilités de courte durée. Nos enquêtes indiquent que 90 % des étudiants mariés bénéficient de séjours inférieurs à quatre mois, ce qui leur permet de concilier engagement académique et obligations familiales. En revanche, les célibataires, exempts de contraintes domestiques, participent sans restriction aux programmes, y compris ceux de longue durée.

L'UAO et l'UNA présentent un profil similaire, alliant diversité des programmes et présence accrue d'étudiants plus âgés, ce qui favorise la participation, bien que limitée, des étudiants mariés. En définitive, si la tendance générale confirme la domination des célibataires, des nuances se dessinent selon la localisation et le profil académique des universités. L'UPGC et l'UJLOG, avec une population étudiante jeune et des dynamiques partenariales encore faibles, concentrent exclusivement des célibataires. En revanche, l'UAO, l'UFHB et l'UNA, grâce à leur ouverture académique et à la diversité de leurs effectifs, parviennent à intégrer, même de manière marginale, des étudiants mariés. Ces résultats confirment l'hypothèse selon laquelle l'impact des caractéristiques individuelles sur l'accès à la mobilité académique encadrée varie selon le contexte spatial et institutionnel des établissements d'origine, comme l'ont souligné Chéry (1993 : 71) et Fall (2009 : 41).

CONCLUSION

L'analyse des déterminants sociodémographiques et institutionnels de la mobilité académique internationale encadrée

en Côte d'Ivoire révèle trois enseignements majeurs. Tout d'abord, l'accès reste concentré chez les étudiants plus âgés et avancés dans leur cursus, confirmant ainsi son caractère sélectif. Ensuite, les inégalités de genre persistent, avec des variations selon les universités, allant d'une relative parité à l'Université Félix Houphouët-Boigny (UFHB) à une forte domination masculine à l'Université Péléforo Gon Coulibaly (UPGC). Enfin, le statut matrimonial limite considérablement l'accès des étudiants mariés, en particulier des femmes, au profit des célibataires. Ces dynamiques illustrent la reproduction des inégalités sociales et académiques, tout en mettant en évidence la hiérarchisation des opportunités selon les réseaux internationaux des universités. Elles soulignent la nécessité d'une révision des dispositifs de mobilité, tant sur le plan institutionnel que politique. À ce titre, plusieurs recommandations peuvent être formulées : renforcer les mécanismes d'accompagnement des étudiants et valoriser les profils sous-représentés, développer des programmes de courte durée adaptés aux étudiants mariés, et améliorer les capacités des services de coopération dans la recherche de partenariats, notamment dans le domaine scientifique, qui est moins impliqué dans la mobilité. Enfin, de futures recherches pourraient approfondir les effets de la mobilité sur les trajectoires professionnelles, les dynamiques de retour et la circulation des compétences à l'échelle régionale. Ces travaux contribueraient à éclairer les enjeux de justice cognitive et de démocratisation de l'accès à l'international dans l'enseignement supérieur ivoirien.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Igor Agbossou, Séverine Landrier, Philippe Lemistre, Simon Macaire, Marie-Benoît Magrini, Stéphanie Moullet, Jean-Michel Nicolas & Jean-Luc Primon, 2009. *Les déterminants de la mobilité des étudiants*, Collection : Net. Doc (48), Marseille, 121 p.

BOURDIEU Pierre 1979. « Les trois états du capital culturel », Actes de la recherche en sciences sociales, Vol. 30, p.3-6. Disponible en ligne : doi : <https://doi.org/10.3406/arss.1979.2654> [dernier accès septembre 2025]

FRANCE Campus, 2019. *Mobilités et coopérations universitaires en Afrique subsaharienne*, Collection DYNAMIQUES REGIONALES, Paris, 41 p.

CHÉRY Jean-Pierre, 1993. « Pour une modélisation de la différenciation spatiale », dans Maryse Guigo, Rencontres de Théo Quant, p. 71-76.

CHENU Alain, GREULICH Angela, SAVINA Yannick & TOURBEAUX Jérôme, 2024. « La féminisation des disciplines universitaires 1985-2020-Annexes à l'étude principale », Hal open science. Disponible en ligne : <https://sciencespo.hal.science/hal-04659921v1> [dernier accès septembre 2025].

DURAND Antonin et TRONCHET Guillaume, 2021, « L'accueil des étudiants étrangers : des dissensus historiques », *Plein droit*, p. 11-14.

EFIONAYI Denise et PIGUET Etienne, 2014. « Les étudiants d'Afrique de l'Ouest face à la globalisation du savoir », *Revue internationale de politique de développement*, Online since, no 5.2, p. 1-11. Disponible : <https://doi.org/10.4000/poldev.1730> [dernier accès Mai 2025]

FALL Magatte, 2009. La migration des étudiants sénégalais en France : ses déterminants, les conditions de séjour des étudiants et leur devenir, thèse de doctorat, USTL, Lille 1, 335 p.

GUISSE Nelly et HOIBIAN Sandra, 2015. « Une vision positive de la mobilité internationale des jeunes », *CRÉDOC*, p. 1-30.

KABBANJI Lama LEVATINO Antonina et AMETEPE Fofo 2013. Migrations internationales étudiantes ghanéennes et sénégalaises : caractéristiques et déterminants, *Cahiers québécois de démographie*, p. 303-333.

LATRÈCHE Abdelkader, 2001. Les migrations étudiantes de par le monde. *Hommes & Migrations*, p. 13-27.

POUPART Isabelle, 2006. La mobilité internationale des étudiants universitaires : des facteurs d'influence à sa gestion, le cas de l'UQAM de

1993/94 à 2003/04, mémoire, UQAM, Québec, 248 p.

RAKOTONARIVO Andonirina, 2013. Mobilité internationale étudiante et insertion professionnelle : parcours différenciés de migrants congolais en Belgique. *Cahiers québécois de démographie*, vol. 42, no 2, p. 273-302.

RENGGLI Christina et RIAÑO Yvonne, 2017. « Mobilité étudiante internationale : raisons d'étudier en Suisse, stratégies, expériences et projets d'avenir », *Géo-Regards*, p. 71-91. Disponible en ligne : academia.edu [dernier accès Juillet 2025]

SANCHEZ Inès, 2020. Trajectoires d'étudiants français à McGill et HEC Montréal : une reproduction sociale et culturelle en mobilité, mémoire, Université de Montréal, Québec, 134 p.

SOMPARÉ Abdoulaye Wotem, 2019. La dynamique du phénomène migratoire en Guinée. *Africa: Rivista semestrale di studi e ricerca*, vol. 1, no 2, p. 75-96.

TENRET Élise, 2024. « On n'impose pas d'école à un étudiant, mais on a des écoles qu'on propose » : Les intermédiaires des mobilités étudiantes depuis la Côte d'Ivoire : de la canalisation à la privatisation des choix. *Journal of International Mobility*, vol. 12, no 1, p. 155-177.

TERRIER Eugénie, 2009. Mobilités et expériences territoriales des étudiants internationaux en Bretagne : interroger le rapport mobilités spatiales-inégalités sociales à partir des migrations étudiantes, thèse de doctorat, Université Rennes 2 ; Université Européenne de Bretagne, 479 p.

TOURE Niandou, 2017. Mobilité internationale pour études et mobilité sociale : trajectoires scolaires et socioprofessionnelles des étudiants maliens dans l'enseignement supérieur en France et au Maroc, thèse de doctorat, Université Sorbonne Paris Cité, 658 P.

WATERS Johanna, 2012. Geographies of international education: Mobilities and the reproduction of social (dis) advantage. *Geography Compass*, vol. 6, no 3, p. 123-136.

AUTEURS

Obed Ghéasu **SAN-THAE**

Doctorant en Géographie, Université Jean Lorougnon Guédé (Daloa, Côte d'Ivoire)

Membre du Groupe de recherche Populations, Sociétés et Territoires (PoSTer)

Courriel : obedgheasu@gmail.com

Florent **GOHOUROU**

Maître de conférences en Géographie

Université Jean Lorougnon Guédé (Daloa, Côte d'Ivoire)

Directeur du Groupe de recherche Populations, Sociétés et Territoires (PoSTer)

Chercheur associé au Laboratoire MIGRINTER (CNRS, Université de Poitiers, France)

Membre du PTD Gouvernance et Développement (CAMES)

Courriel : fgohourou@yahoo.com

AUTEUR CORRESPONDANT

Obed Ghéasu **SAN-THAE**

Courriel : obedgheasu@gmail.com



© **Edition électronique**

URL – Revue Espaces Africains : <https://espacesafricains.org/>

Courriel – Revue Espaces Africains : revue@espacesafricains.org

ISSN : 2957-9279

Courriel – Groupe de recherche PoSTer : poster_ujlog@espacesafricains.org

URL – Groupe PoSTer : <https://espacesafricains.org/poster>

© **Éditeur**

- Groupe de recherche Populations, Sociétés et Territoires (PoSTer) de l'UJLoG

- Université Jean Lorougnon Guédé (UJLoG) - Daloa (Côte d'Ivoire)

© **Référence électronique**

Obed Ghéasu SAN-THAE, Florent GOHOUROU, « Accès à la mobilité académique en Côte d'Ivoire : Facteurs sociodémographiques et disparités géographiques », Numéro Varia (Numéro 3 | 2025), ISSN : 2957- 9279, p.105-123, mis en ligne, le 30 septembre 2025, Indexations : Road, Mirabel, Sudoc et Impact factor (SJIF) 2025 : 5. 341.

INDEXATIONS INTERNATIONALES DE LA REVUE ESPACES AFRICAINS



Voir impact factor : <https://sjifactor.com/passport.php?id=23718>



Voir la page de la revue dans Road : <https://portal.issn.org/resource/ISSN/2957-9279>



Voir la page de la revue dans Mirabel : <https://reseau-mirabel.info/revue/15151/Espaces-Africains>



Voir la revue dans Sudoc : <https://www.sudoc.abes.fr/cbs/xslt/DB=2.1//SRCH?IKT=12&TRM=268039089>
